

Programme de soutien au développement de la recherche et création (PSDrc)

Adopté par la Commission de l'enseignement, de la recherche et de la création du 13 avril 2021 (CERC-8479) et le Conseil d'administration du 20 avril 2021 (CAD-12465)

Table des matières

Principes sur lesquels s'appuie le PSDrc	2
1 Volet Élaboration d'un projet de recherche	4
2 Volet Dégrèvements d'enseignement aux fins de recherche et de création	5
3 Volet Subvention spéciale de soutien.....	6
4 Volet Soutien à la diffusion des travaux de recherche et de création	7
5 Volet Soutien à la publication des travaux de recherche et de création	7
6 Volet Révision de demandes de bourses et de subventions.....	8
7 Volet Soutien aux unités de recherche accrédités	9

Principes sur lesquels s'appuie le PSDrc

La Planification stratégique institutionnelle 2019-2023 de l'UQAC comporte un enjeu spécifique concernant le positionnement de l'institution en recherche et en création. Cet enjeu représente la trame de fond sur laquelle repose le présent Programme de soutien au développement de la recherche et de la création (PSDrc). Il est associé à l'orientation visant à soutenir l'excellence pour la production, la diffusion et le transfert de la recherche et de la création. Trois objectifs sont associés à cette orientation :

- Augmenter le financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics ;
- Améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique ;
- Consolider et hausser, selon les secteurs, le nombre d'activités de recherche interdisciplinaire et le nombre d'activités de recherche en partenariat avec le milieu.

La Planification stratégique institutionnelle 2019-2023 comporte de plus des cibles établies pour rencontrer ces objectifs. En résumé, il est question d'augmenter le volume de financement de recherche provenant des conseils et fonds subventionnaires publics, d'accroître le nombre de participant.e.s étudiant.e.s-chercheur.e.s. aux concours de bourses des conseils et fonds subventionnaires publics et d'améliorer le positionnement en production/diffusion scientifique (nombre de publications scientifiques, meilleur facteur d'impact, vulgarisation).

L'élaboration du PSDrc repose également sur le Plan stratégique de la recherche et de la création 2019-2023 (PSRC) élaboré par le Décanat de la recherche et de la création (DRC). Ce plan comporte cinq axes de recherche et des orientations qui guideront les décisions de financement pour chaque volet du programme. Ces orientations visent notamment la mise en place d'outils pour la valorisation, le rayonnement et la visibilité de la recherche et de la création, le soutien aux efforts de collaborations autant dans la recherche inter ou multidisciplinaire qu'avec les partenaires du milieu socioéconomique, ainsi que dans la consolidation et l'émergence de projets de recherche.

Afin de rencontrer ces objectifs, le PSDrc adhère aux principes suivants :

- Favoriser la collaboration entre les professeur.e.s chercheur.e.s ;
- Favoriser le développement de partenariats en recherche et création ou la recherche collaborative inter ou multidisciplinaire, ainsi que la recherche avec les Premiers peuples;
- Soutenir la consolidation ou l'émergence de projets liés aux orientations de recherche identifiées dans le plan stratégique de la recherche et de la création ;

- Augmenter la compétitivité en recherche et création des professeur.e.s et étudiant.e.s-chercheur.e.s à court et moyen termes ;
- Offrir un levier significatif permettant la fréquentation et l'obtention de financement auprès d'organismes externes de toute nature ;
- Considérer les nouvelles réalités de mobilisation, transfert et diffusion de connaissances en recherche et création ;
- Soutenir des travaux de recherche et création dont la nature les rend peu propices à l'obtention d'un financement externe afin de répondre aux besoins des chercheur.e.s à toutes les étapes de leur carrière ;
- Assurer un suivi de l'utilisation des fonds ainsi que des retombées découlant de l'aide financière allouée ;
- Évaluer de façon continue les retombées du Programme et moduler, au besoin, les volets selon les objectifs poursuivis.

Le présent document présente les principes généraux du PSDrc pour chacun des volets. Les directives administratives et les critères de sélection, basés sur les orientations du Plan stratégique de la recherche, seront intégrés dans les formulaires disponibles sur le site Web du Décanat de la recherche et de la création au <http://recherche.uqac.ca/psdrc/>. D'autres détails ou orientations particulières pourraient aussi être transmis lors du lancement du concours de chacun des volets.

Évaluation de la performance du programme

Pour chaque octroi où une évaluation est pertinente (en particulier ceux des volets Élaboration d'un projet de recherche, Dégrèvements d'enseignement aux fins de recherche, Soutien aux unités de recherche accréditées), un court rapport final sera demandé par le DRC. Le rapport permettra d'évaluer les retombées du financement obtenu sur les activités de recherche de la personne responsable ou de l'unité de recherche accréditée en plus d'informations quantitatives (nombre d'étudiant.e.s formé.e.s, nombre de publications et de communications acceptées ou soumises, financement(s) externe(s) demandé(s) ou obtenu(s), etc.), Le/la chercheur.e devra aussi exprimer comment le financement lui a permis de rencontrer les objectifs du plan stratégique de la recherche.

Engagement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

L'Université du Québec à Chicoutimi porte une attention particulière à la question de l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) et reconnaît le caractère essentiel de l'apport, notamment, des femmes, des autochtones, des personnes qui font partie des minorités visibles ou ethniques et des personnes

handicapées dans le cadre de la poursuite de sa mission. Étant une responsabilité partagée au sein de tous les acteurs de la communauté universitaire, les enjeux relatifs à l'ÉDI s'appliquent à l'ensemble des activités au sein de l'institution, ce qui inclut le PSDrc.

De manière générale, les décisions relatives au financement des projets dans le cadre du PSDrc prendront en compte l'intégration de mesures qui favorisent l'ÉDI dans les activités et les projets de recherche. Les critères d'évaluation tiendront compte de cette exigence.

1 Volet Élaboration d'un projet de recherche

Ce volet vise à soutenir les projets contribuant à l'amélioration du dossier de recherche ou création du professeur.e, autant pour la production, la diffusion ou le transfert de la recherche et de la création. Une demande d'élaboration de projet permet à un.e professeur.e régulier.ère de rédiger et de mettre au point un projet de recherche lui conférant une vitesse de croisière suffisante en vue d'obtenir un soutien financier externe provenant des fonds et organismes subventionnaires. Le volet vise aussi l'amélioration du positionnement en production/diffusion scientifique.

Un effort de soutien spécifique sera apporté aux projets s'arrimant aux orientations présentées dans le PSRC 2019-2023. Le financement attribué est associé à la production d'un livrable. Il peut s'agir du dépôt d'une demande de subvention aux fonds de recherche provinciaux, conseils fédéraux et organismes externes, de la production d'un article, de la création d'une œuvre, etc.

Admissibilité

- La priorité sera accordée aux demandes : 1) provenant de professeur.e.s en début de carrière. Il s'agit des professeur.e.s à l'emploi de l'UQAC depuis moins de cinq années (excluant les périodes correspondant notamment aux congés parentaux, de maladie, de soins à un membre de la famille immédiate) et 2) aux professeur.e.s qui cherchent à démarrer ou redémarrer leur programme de recherche sur de solides bases (par exemple en présentant plan de fréquentation des fonds subventionnaires) ;
- Seul.e.s les professeur.e.s réguliers.ères de l'UQAC sont admissibles à ce volet. Un.e professeur.e régulier.ère en voie de compléter des études doctorales nécessaires pour l'obtention du poste n'est pas admissible (à moins qu'il.elle fasse la preuve que le diplôme sera obtenu au moment où les fonds seront disponibles) ;
- Dans le cas de projets où certains membres de l'équipe proviennent d'un établissement autre que l'UQAC, le.la chercheur.e principal.e est un.e professeur.e régulier.ère de l'UQAC et lui.elle

seul.e peut bénéficier du soutien financier accordé (aucun transfert de fonds inter établissement n'est autorisé);

- Les professeur.e.s disposant déjà de financement de recherche aux conseils et fonds subventionnaires gouvernementaux pour des projets dans le même domaine que ceux déjà financés ou de même nature ne sont pas admissibles, à moins qu'ils démontrent de façon convaincante l'originalité du projet pour lequel une aide financière est demandée ou les distinctions et la complémentarité avec le projet déjà financé;
- Les professeur.e.s bénéficiant du fonds de démarrage à la recherche, comme prévu à la convention collective des professeur.e.s de l'UQAC, sont admissibles. Des demandes sont considérées s'il est démontré que le fonds de démarrage est insuffisant pour mener à bien le projet ou la programmation de recherche amorcée par le.la professeur.e.

Lancement du concours : Visiter le <http://recherche.uqac.ca/psdrc/>

2 Volet Dégrèvements d'enseignement aux fins de recherche et de création

Ce volet consiste à soutenir un engagement particulièrement important en recherche et création en considérant une diversité de contextes. Les dégrèvements d'enseignement aux fins de recherche et création sont prévus à la convention collective des professeur.e.s de l'UQAC. Ces dégrèvements sont octroyés pour la libération de tâches d'enseignement afin d'assurer la réalisation d'une proposition de recherche et de création. Les critères de sélection utilisés pour accorder les dégrèvements sont liés aux orientations du PSRC. La distribution des dégrèvements est la suivante :

- Dix-sept (17) dégrèvements sont attribués par les départements (2 dégrèvements par département) et l'École NAD (un dégrèvement);
- Un (1) dégrèvement pour la coordination d'un groupe de recherche;
- Les dégrèvements restants sont attribués pour des propositions ayant un effet structurant pour la recherche et la création en lien avec le PSRC.

Les départements sont responsables de s'assurer que les dégrèvements soient accordés en adéquation avec le PSRC. Le Vice-recteur à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI) pourrait remettre en cause la décision d'un département qui ne rencontrerait pas cette condition.

Admissibilité

- Seul.e.s les professeur.e.s réguliers.ères de l'UQAC sont admissibles à ce volet;
- La priorité sera accordée aux demandes (1) provenant de professeur.e.s en début de carrière qui ont épuisé les dégrèvements pour nouveaux professeurs prévus à la convention collective du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAC (SPPUQAC). Il s'agit des professeur.e.s à l'emploi de l'UQAC depuis moins de cinq années (excluant les périodes correspondant notamment aux congés parentaux, de maladie, de soins à un membre de la famille immédiate) et aux professeur.e.s qui cherchent à démarrer ou redémarrer leur programme de recherche sur de solides bases.

Lancement du concours : Visiter le <http://recherche.uqac.ca/psdrc/>

3 Volet Subvention spéciale de soutien

L'objectif général de ce volet consiste à fournir aux professeur.e.s et aux étudiant.e.s-chercheur.e.s un soutien financier ponctuel dans la réalisation de leurs activités de recherche. Ce peut être pour financer en partie les dépenses engendrées par l'organisation d'une exposition (en solo ou collective), d'un colloque qui offre une visibilité particulière à l'UQAC, l'embauche d'une ressource permettant de résoudre un problème ponctuel rencontré en cours de projet, des frais de déplacement pour participer à un événement ayant une portée institutionnelle en matière de recherche et création, etc. Cette aide revêt un caractère exceptionnel en ce sens que les besoins auxquels elle répond sont difficiles à anticiper.

Admissibilité

- Les professeur.e.s réguliers.ères et les étudiant.e.s-chercheur.e.s de l'UQAC sont admissibles à ce volet.

Lancement du concours : Visiter le <http://recherche.uqac.ca/psdrc/>

4 Volet Soutien à la diffusion des travaux de recherche et de création

L'objectif de ce volet consiste à soutenir la constitution d'un portfolio de recherche compétitif contribuant principalement à la fréquentation des conseils et fonds subventionnaires. Sont soutenues en priorité les activités de diffusion dont les résultats se traduiront par une publication sous forme d'article dans des actes de colloque. En outre, pour les professeur.e.s, la priorité est accordée aux activités de communication d'envergure nationale et internationale. Pour les étudiant.e.s-chercheur.e.s, la présentation de communication de résultats de recherche à des colloques qui ne mènent pas à des actes écrits sera considérée. Les activités d'édition de revue scientifique ou artistique sont aussi soutenues dans ce volet. Un accent particulier sera apporté au soutien des professeur.e.s en début de carrière et aux professeur.e.s désirant reprendre leurs activités de recherche après un passage à un poste de direction académique.

Admissibilité

- Les professeur.es régulier.e.s et les étudiant.e.s-chercheur.e.s de l'UQAC sont admissibles à ce volet;
- Un.e seul.e participant.e sera financé.e par activité de diffusion.

Lancement du concours : Visiter le <http://recherche.uqac.ca/psdrc/>

5 Volet Soutien à la publication des travaux de recherche et de création

Ce volet vise à soutenir et à encourager les chercheur.e.s et créateurs.trices dans leurs activités de publication avec évaluation par les pairs. Afin d'améliorer le positionnement en production scientifique tel que le vise le PSRC, ce volet soutient la publication, la révision linguistique et la traduction d'articles, afin d'assurer la constitution d'un portfolio de recherche compétitif contribuant principalement à la fréquentation des conseils et fonds subventionnaires gouvernementaux, en plus d'augmenter le nombre de publications scientifiques par les chercheur.e.s et leur plus large diffusion par le biais du libre accès.

Sont soutenues en priorité les activités de publication dont les résultats se traduiront par une publication évaluée par les pairs sous forme d'article dans des revues à comité de pairs, des ouvrages, des collectifs, etc. Le lieu de publication sera pris en compte dans l'évaluation des demandes.

Exigences

Les articles ainsi que le matériel de communication doivent être déposés dans le dépôt institutionnel Constellation dans un délai de 6 mois suivant la publication. Les jeux de données associés aux articles doivent être déposés dans le dépôt institutionnel pour les données de la recherche Dataverse. L'auteur doit indiquer l'UQAC comme affiliation principale à la publication.

Admissibilité

- Les professeur.e.s régulier.e.s et les étudiant.e.s-chercheur.e.s de l'UQAC sont admissibles à ce volet;
- Un.e seul.e auteur.e sera soutenu.e par activité de publication;
- La publication n'est pas déjà soutenue par l'Université.

Lancement du concours : Visiter le <http://recherche.uqac.ca/psdrc/>

6 Volet Révision de demandes de bourses et de subventions

Le DRC offre la possibilité aux chercheur.e.s de faire effectuer une révision scientifique des demandes de subvention par des relecteurs scientifiques professionnels ou des professeur.e.s ayant siégé sur des comités d'évaluation d'organismes pourvoyeurs de fonds. L'objectif de ce volet est d'améliorer le taux de succès des demandes de subventions auprès des organismes subventionnaires provinciaux (FRQ) et fédéraux (CRSNG, CRSH et IRSC), dans l'optique de favoriser l'atteinte des cibles de la planification stratégique institutionnelle en lien avec la recherche. La révision scientifique peut aussi porter sur certaines demandes de bourses étudiantes à la demande du Service aux étudiants (SAE).

Le DRC maintient une banque de relecteurs qui sont en mesure, sous la supervision d'une agente de recherche, de suggérer des modifications visant à améliorer l'efficacité des demandes, en fonction des consignes des programmes de financement. Les relecteurs sont notamment en mesure d'effectuer une analyse de la cohérence entre les objectifs et la méthodologie. La révision porte aussi sur la clarté de la mise en contexte, ainsi qu'une appréciation générale des forces et d'éléments à corriger.

Les professeur.e.s désirant profiter de ce service doivent entrer en contact avec l'agente de recherche responsable de leur secteur dans un délai raisonnable avant la date limite du concours. Le DRC se réserve le droit de prioriser les demandes de subventions en lien avec certains programmes de subvention.

7 Volet Soutien aux unités de recherche accrédités

Les unités de recherche accréditées en vertu de la politique institutionnelle d'organisation de la recherche peuvent recevoir un financement. Celui-ci est déterminé sur une base annuelle par le VRRCI. Un financement de base est accordé au Centres de recherche.

Financement annuel disponible : Visiter le <http://recherche.uqac.ca/psdrc/>